



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris

94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49

@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>

✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 07 OCTOBRE 2022
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP 75

Monsieur le Président,

Lors de la récente présentation par les ministres LE MAIRE et ATTAL du projet de Loi de finances 2023 et le projet de loi de programmation pluriannuel des finances publiques pour la période 2023-2027, les prochaines suppressions d'emplois au sein de la DGFIP ont été annoncées.

850 emplois seront supprimés au sein de notre administration en 2023.

Pour FO DGFIP, ces suppressions d'emplois vont aggraver la situation de tous les services de notre administration et conduisent aux fusions de SIP, de SIE et de PCE que vous ordonnez aujourd'hui.

Ces fusions disloquent la mission de contrôle fiscal malmenée depuis plusieurs années à cause du manque d'effectif. En 2022, 14 emplois ont été supprimés en PCE.

Nul doute qu'en 2023, les suppressions d'emplois vont se poursuivre au sein de ces PCE fusionnés.

Pour FO DGFIP, toutes les missions de notre administration sont mises à mal par les suppressions d'emplois, par les délocalisations de services, les transferts de missions et les restructurations imposées par le NRP.

Dans le Nord, le directeur régional a mis en place à compter du 1^{er} septembre 2022 un soi-disant « plan d'urgence » pour sauver la mission de contrôle sur pièces d'initiative au sein des PCE.

Pour cela, il a fusionné plusieurs PCE, plusieurs SIE, et il a transféré vers les SIE fusionnés des missions anciennement assurées par les PCE.

Ainsi certains RCTVA circuit long, le CSP de régularisation de second niveau, certaines expertises seront assurés par les SIE, qui sont déjà eux-mêmes surchargés de tâches. Le directeur a transféré pas moins de 17 emplois PCE vers les SIE.

C'est ainsi que la direction appauvrit les missions en les transférant vers des services eux-mêmes sous dimensionnés ou dont les tâches ont été délocalisées.

FO-DGFIP pense que cette forme d'organisation, glissement des missions d'un service à un autre, affectation des emplois au bon vouloir du directeur local, est la prochaine étape du NRP, selon la gouvernance managériale mise en perspective par la loi Dussopt.

Y a-t-il un plan similaire ou un autre plan pour les SIE et PCE parisiens ?

C'est pour toutes ces raisons que FO-DGFIP continue d'exiger :

- **Arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement de fonctionnaires titulaires sous statut !**
- **Abandon immédiat du NRP !**
- **Non aux délocalisations des SIE et de tous les services !**
- **Non aux transferts d'emplois !**
- **Maintien de tous les emplois sur Paris !**
- **Maintien de tous les services de pleine compétence !**
- **Non à la dévalorisation des missions et des métiers !**